YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/MM/DA

DECISION N° 98/18

OBJET : Mise à disposition du gymnase du C.E.C au profit de l'association le Soleil du Portugal

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle du gymnase du C.E.C.

CONSIDERANT que Monsieur DA COSTA Président de l'association le Soleil du Portugal a souhaité utiliser le salle du gymnase du C.E.C.

DECIDE

DE signer avec Monsieur DA COSTA la convention ci-jointe afférente à l'utilisation de la salle du gymnase du C.E.C. pour un montant de cinq mille francs

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune, exercice1998, fonction 0, sous fonction 022, nature 752

Fait à Yerres, le 30 janvier 1998

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE 13 FEV. 1998 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARR... EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE